

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°88-126 du 4 Avril 1988

abrogeant, en ce qui concerne le Camarade
Léonard GBAGUIDI, les dispositions du
décret N°85-133 du 18 Avril 1985 portant
nomination de Conseillers Techniques à
l'Economie du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitution-
nelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 85-133 du 18 Avril 1985 portant nomination de Conseillers
Techniques à l'Economie du Président de la République,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. Sont et demeurent abrogées ce qui concerne uniquement le Camarade
Léonard GBAGUIDI, Conseiller Technique à l'Economie du Président de la Répu-
blique, les dispositions du décret N° 85-133 du 18 Avril 1985 susvisé.

ARTICLE 2. Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 4 Avril 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 2 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 Intéressé 1
MTAS 2 DGPE/MTAS 2 MFE ET SES DIRECTIONS 14 AUTRES MINISTERES 13 IGE 3 CEAP 6
GCONB-DCCT 2 DLC-INSAE-BCP-DPE 8 BN-DAN 2 JORPB 1.